

Maintien et Actualisation des compétences

Acteur PRAP IBC

Code produit : 0PRAPR / Version : v1

ELEMENTS DE CONTEXTE

Formation sous habilitation INRS

Décret du 3 septembre 1992 : Faire bénéficier les travailleurs d'une démarche globale de prévention qui vise à adapter les situations de travail à la personne.

Cette formation-action des acteurs PRAP 2S doit être intégrée dans le projet de prévention des risques professionnels de l'établissement (Document unique).

Préalablement à l'organisation des séances de formation-action du personnel et au regard des enjeux et objectifs visés à travers la formation-action d'acteurs PRAP 2S, il est fondamental que l'établissement soit engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

FINALITE DE LA FORMATION

Participer à la démarche de prévention des risques liés à toute activité physique dans l'entreprise (être acteur de l'amélioration des conditions de travail).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir identifier et caractériser les risques liés à l'ensemble des activités physiques.
- Savoir analyser sa propre activité de travail au regard de la prévention des risques liés à l'activité physique.
- Poursuivre la démarche de prévention des risques dans l'entreprise.

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Tout public.

PREREQUIS

Avoir suivi une formation initiale d'acteurs PRAP

Le directeur de l'établissement doit avoir suivi la formation d'une journée organisée par des OF habilités de niveau 2.

MODALITES

Durée : 7 heures / 1 jour

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Alternance entre échanges entre les participants, apports théoriques et analyses des situations de travail sur le terrain (les stagiaires analysent leur propre activité physique), mise en commun des analyses au moyen d'une grille d'observation, formation réalisée suivant le référentiel de l'INRS. Utilisation des grilles « Recherche des déterminants de l'activité physique » et « Recherche de pistes de solutions/axes d'amélioration avec le personnel », réalisation d'une synthèse qui sera remise à la hiérarchie et aux personnes ressources, formateurs habilités par l'INRS, livret.

Validation des acquis : Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Acteur PRAP valable 24 mois.

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, carte PRAP (validité 24 mois)

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine

PROGRAMME

❖ **Matin : 3.5 heures**

- **Tour de table afin de faire le point avec chacun des participants sur leur vécu depuis la dernière formation :**
 - Retour d'expérience sur les actions qui ont été mises en place
 - Qu'est ce qui a changé en termes de :
 - Condition de travail
 - Relations sociales
 - Réduction des AT et MP
 - Retour d'expérience sur les évolutions des pratiques (les conséquences positives et/ou négatives sur l'activité)

- **Actualisation des compétences sur les points suivants (contenu adapté en fonction du retour lors du tour de table) :**
 - Les activités physiques dans l'activité de travail
 - Importance des atteintes à la santé et enjeux (statistiques)
 - Les différentes atteintes à la santé (anatomie, physiologie...)
 - Les éléments déterminants de l'activité de travail
 - Rappel des principes généraux de prévention et des principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail

❖ **Après-midi : 3.5 heures**

• **Echanges de pratique par l'observation et le recueil des données sur le terrain**

- A partir de l'observation d'une situation de travail de l'entreprise, les participants vont revoir les techniques et outils d'observation et d'analyse des situations de travail et échanger entre eux sur les « bonnes pratiques ».
- Mise en commun des analyses des situations de travail en complétant la grille de « Recherche des déterminants de l'activité physique ».
- Recherche de pistes d'amélioration en utilisant la grille « Recherche de pistes de solutions/axes d'amélioration avec le personnel ».
- Mise en forme des propositions.

BILAN : organisation d'une réunion de restitution avec la direction et/ou le comité de pilotage constitué, afin de présenter les analyses de poste réalisées au cours de la formation ainsi que les plans d'actions associés.

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.